

Mardi, le 6 janvier 2015

Le CRDSC annonce des modifications au Code canadien de règlement des différends sportifs

Montréal (Québec) - Le conseil d'administration du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) adopté un nouveau Code canadien de règlement des différends sportifs (Code) entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Suite à une consultation publique tenue l'an dernier et aux commentaires reçus des communautés sportive et juridique depuis 2011, le CRDSC a procédé à des amendements au Code dans le but de clarifier ses procédures et d'améliorer ses règles et processus. Les modifications les plus importantes sont notamment une différenciation plus claire des parties affectées et des intervenants, un langage plus précis concernant la confidentialité des procédures du CRDSC, l'inclusion des dossiers de brevets dans la clause existante sur le fardeau de la preuve pour la sélection d'équipe, de nouvelles dispositions à propos des sentences sur les dépens, ainsi que des clarifications sur l'épuisement des recours internes et sur l'étendue du pouvoir de la formation. Des changements significatifs ont aussi été rendus obligatoires par l'adoption du Programme antidopage canadien 2015.

Le nouveau Code est maintenant disponible sur le site Internet du CRDSC au lien suivant : <http://www.crdsc-sdrcc.ca/fr/secretariat-de-reglement-code>.

À propos du CRDSC

Le CRDSC est une société sans but lucratif créée par une loi du gouvernement fédéral et financée par Sport Canada. Le CRDSC a pour mission de fournir à la communauté sportive un service national de règlement extrajudiciaire des différends et de renforcer la culture d'équité dans le sport canadien en réglant les différends avec célérité et efficacité et en fournissant une expertise et une assistance en la matière.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Marie-Claude Asselin
Directrice exécutive et chef de la direction
Téléphone : 1-866-733-7767
Cellulaire : (514) 465-7339
mcasselin @ crdsc-sdrcc.ca